



## MRC de Témiscamingue

Angliers \* Béarn \* Bellettre \* Duhamel-Ouest \* Fugèreville \* Guérin \* Kipawa \* Laforce \* Laniel (TNO) \*  
 Latulipe-et-Gaboury \* Laverlochère \* Lorrainville \* Moffet \* Nédélec \* Notre-Dame-du-Nord \* Rémigny \*  
 St-Bruno-de-Guigues \* St-Édouard-de-Fabre \* St-Eugène-de-Guigues \* Témiscaming \* Ville-Marie

21, rue Notre-Dame-de-Lourdes, bureau 209 • Ville-Marie (Québec) J9V 1X8  
 Téléphone : 819 629-2829 / Ligne sans frais : 1 855 622-MRCT (6728) • Télécopieur : 819 629-3472  
 Courriel : mrc@mrctemiscamingue.qc.ca • Site Internet : www.mrctemiscamingue.qc.ca

# Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire

Année 2015

## Présentation de projet et demande d'aide financière

### 1. DESCRIPTION DU PROJET

Titre du projet : \_\_\_\_\_

Décrivez sommairement les objectifs et la nature du projet pour lequel vous demandez une aide financière

\_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

S'il s'agit de la poursuite d'un projet antérieur, indiquez le numéro de celui-ci : \_\_\_\_\_

### 2. IDENTIFICATION DU PROMOTEUR ET ADRESSE DE CORRESPONDANCE

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_, poste \_\_\_\_\_ Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 3. IDENTIFICATION DE L'EXÉCUTANT (SI DIFFÉRENTE)

Nom du représentant : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Société : \_\_\_\_\_

### 4. LOCALISATION DU PROJET

Municipalité régionale de comté de Témiscamingue

Municipalité : \_\_\_\_\_

TNO Laniel :

TNO Les Lacs-du-Témiscamingue :

### 5. TENURE

Territoire public sous CAAF :

Territoire public hors CAAF (bloc de lot) :

Propriété privée :

Autre (préciser) : \_\_\_\_\_

### 6. DÉSIGNATION CADASTRALE (S'IL Y A LIEU)

Canton : \_\_\_\_\_

Rang : \_\_\_\_\_

Lot : \_\_\_\_\_

Feuillet(s) n<sup>o(s)</sup> : \_\_\_\_\_



## 9. FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DU PROJET

**N.B. :** Les contributions faites pour des travaux ou activités déjà exécutés avant l'acceptation de la présente demande ne doivent pas être inscrites dans le tableau de financement prévisionnel ci-dessous, car le calcul de l'aide financière ne comptabilise que les travaux et dépenses à venir pour réaliser ou compléter le projet.

Indiquer ici toutes les sources de financement et autres formes de contributions que vous prévoyez obtenir.

### MISE DE FONDS DU MILIEU

Nom de l'organisme (nom des organismes participant au financement du projet, incluant les autres ministères ou organismes gouvernementaux)	Nature de la contribution (exemples : mise de fonds en argent, campagne de souscription, don de matériel, bénévolat, etc.)	Montant
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
		_____ \$
Pour le bénévolat, préciser le nombre de personnes et le nombre d'heures travaillées		
<b>1. Sous-total (mise de fonds du milieu)</b>		_____ \$
<b>2. Subvention demandée au programme</b>		_____ \$
<b>TOTAL (additionnez 1 + 2)</b>		_____ \$

**N. B. :** La partie de la TPS/TVQ qui est remboursée par le gouvernement est non admissible.

## 10. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Je certifie que les renseignements donnés dans le présent formulaire sont vrais, exacts et complets pour autant que je sache.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Titre

\_\_\_\_\_  
Date

## 11. LISTE DES DOCUMENTS REQUIS AVEC LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

### **DOCUMENTS À METTRE EN ANNEXE**

**Ne pas oublier de joindre à votre demande les documents suivants :**

- Carte de localisation des travaux (échelle appropriée);
- Copie des croquis, plans et devis, études préliminaires, etc., si disponible;
- Tous autres documents pertinents à l'étude de votre projet.

N. B. : Les permis, avis ou autorisations devront être demandés avant l'exécution du projet.

### **PERMIS, AUTORISATION ET AVIS**

Veillez cocher la ou les cases suivantes, si vous avez demandé ou obtenu un permis, une autorisation ou un avis des ministères ou des compagnies forestières ci-dessous :

- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec (Forêt) :
  - Construction d'un chemin comprenant l'installation de ponts ou de ponceaux;
  - Travaux comprenant la coupe de bois;
  - Construction d'un quai / débarcadère;
  - Démantèlement de barrage de castor;
  - Ensemencement de poissons.
- Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec (Territoire) :
  - Construction d'un sentier / piste;
  - Construction d'un quai / débarcadère;
  - Construction d'un site panoramique / belvédère;
  - Aménagement d'un camping;
  - Droit de passage.
- Ministère de l'Environnement du Québec :
  - Construction d'un quai / débarcadère (public ou commercial ou de plus de 20 m<sup>2</sup>);
  - Traverse de cours d'eau (installation de ponts ou de ponceaux).
- Ministère des Transports du Québec :
  - Travaux effectués dans l'emprise d'un chemin public;
  - Construction ou modification d'une entrée située sur un chemin public.
- Autorisation ou permis municipal :
  - Plateforme en ciment;
  - Installation de clôture.

Pour l'amélioration d'un chemin déjà existant dans le même corridor routier, il n'est pas nécessaire d'obtenir une autorisation du MERN, secteur Territoire.